



# FRAIS SUR LICITATION ENTRE CONJOINTS NI MARIÉS NI PACSÉS

Par **VEROJOCA**, le **23/02/2014** à **22:37**

Bonjour,

Suite à séparation avec mon compagnon ( ni marié, ni pacsé ) je lui rachète la soulte soit 7 362€ sur la base d'une valeur de la résidence principale de 83 000€

J'ai reçu un acte du notaire me précisant ses frais qui s'élèvent à 3 500€.

Après demande d'explications ces frais comprennent une provision d'environ 1 000€ qui me sera remboursée par la suite.

J'ai demandé des précisions sur l'état provisionnel qui se détaille comme suit :

- Émoluments de partage : T1-63C S1 X 2/3 : 876,70€ TTC
- Émoluments fixes de Formalités : 421,20€ TTC
- Droits d'enregistrement tx 2,50% sur valeur de 24 540 : : 613,50€
- TPF sur soulte tx 5,09% : 374,73€

Je passe sur d'autres petits montants ce qui donne une facture totale de 2 484€

Je voudrais savoir si cette facture est cohérente au regard du faible montant de la soulte.

Bien cordialement,

VEROJOCA